

Réunion du Conseil Municipal du 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Nuits-sur-Armançon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Mr Jean-Louis GONON**, Maire.

Date de convocation : 13 janvier 2023.

Présents : Mmes Josiane DESGROISILLES, Régine DUPAYS ; Mrs Jean-Louis BERNARD, Guy DEWAELE, Jean-Louis GONON, Xavier LAVINA, Matthias MANGANELLI, Jean-Marie SEGADO, Cyrille TOULOUSE.

Absentes excusées : Mmes Corinne DROUHIN (a donné pouvoir à Mr Xavier LAVINA), Claude IMBERT.

Secrétaire de séance : Mme Josiane DESGROISILLES.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **SDEY : Maintenance préventive de l'éclairage public**
- **ONF : Devis pour travaux sylvicole en forêt communale**
- **Prévisions budgétaires 2023**
- **Questions diverses**

I - SDEY : Maintenance préventive de l'éclairage public

Délibération n° 01-2023

Considérant que le Conseil Municipal de la commune de Nuits a décidé par délibération en date du 18 décembre 2014 de transférer sa compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energie de l'Yonne, notamment la maintenance.

Monsieur le Maire présente, le règlement financier : opération d'éclairage public, maintenance préventive en date du 19 décembre 2022.

Monsieur le Maire propose pour la commune Nuits (134 points lumineux, dont 75 LED et 59 autres ainsi que 5 armoires) un coût par point lumineux, comme suit :

Nombre de visites	Coût par point lumineux (hors LED)	Coût par point lumineux LED	Coût par armoire
3	15 €	5,00 €	30 €
Nettoyage	15 €	15 €	

Considérant que le SDEY propose un forfait annuel au nombre de visites.

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de retenir l'option de 3 visites annuelles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert,
- **DIT** que le nombre de points lumineux indiqué dans cette délibération fait référence pour le calcul du forfait de maintenance de l'année en cours,
- **PRÉVOIT** que la révision suite à une évolution du nombre de points lumineux pour les années suivantes se fera par la signature d'une convention entre les parties, sans qu'il soit nécessaire de reprendre une nouvelle délibération,
- **INFORME** qu'une nouvelle délibération sera prise en cas de modification de la formule de calcul ou du coût par point lumineux.

II - ONF: Devis pour travaux sylvicole en forêt communale

Délibération n° 02-2023

Dans le cadre du programme d'actions pour l'année 2023 en forêt communale, Monsieur le Maire présente un devis de l'Office National des Forêts pour des travaux de maintenance dans les cloisonnements d'exploitation :

- Parcelle 2 (11,81 HA) pour un montant de 706.12 € HT,
 - Parcelle 31 (5,48 HA) pour un montant de 327.65 € HT,
- Soit un coût total HT de 1 033.77 €.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal

- **ACCEPTE** le devis de l'ONF pour un coût de 1 033.77 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

III - Prévisions budgétaires

Préalablement au vote du budget primitif, Monsieur le Maire propose de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer, à l'aide de graphiques, sur la situation budgétaire au 31 décembre 2021.

Cette discussion permettra de dégager les orientations en matière d'investissement (projet à étudier, projet à engager), d'endettement, de fiscalité, de dépenses de personnel, d'énergies...

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances rectificative pour 2022 a instauré une aide pour soutenir les collectivités les plus fragiles face à l'inflation et au relèvement du point d'indice.

Pour mémoire, la Commune est éligible au bouclier tarifaire et amortisseur électricité.

Principaux sujets discutés :

- Réfection de la place de l'église,
- Passage en éclairage LED rue du Maréchal Leclerc, rue de la République et rue du Brandin,
- Mise en conformité des points d'incendie,
- Rénovation de la caserne des Pompiers,
- Sécurisation et aménagement terrain de jeux - rue de la Liberté,
- Achat de poubelles,
- Curage réseau pluvial,
- Travaux d'élagage en bordure des chemins communaux,
- Nivellement ancienne décharge communale,
- Réfection des chemins.

IV - Questions diverses

1/ Festivités de fin d'année : Compte rendu par Madame DESGROISILLES. Le coût total est de 4 113,40 € TTC.

2/ Caserne des pompiers : Visite prévue par les membres du SIVU, le samedi 28 janvier à 11 heures.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

01-2023 : SDEY - Maintenance préventive de l'éclairage public

02-2023 : ONF - Devis pour travaux sylvicole en forêt communale

Séance levée à 22 heures 15.

GONON Jean-Louis		IMBERT Claude	Absente
BERNARD Jean-Louis		DEWAELE Guy	
DESGROISILLES Josiane		MANGANELLI Matthias	
DUPAYS Régine		TOULOUSE Cyrille	
LAVINA Xavier		SEGADO Jean-Marie	
DROUHIN Corinne	Absente		